Titre NOM

Proviseur du

Nom et adresse établissement

Téléphone : …

Mail : …@ac-grenoble.fr

Lieu, date

Au

Dr Identité du médecin prescripteur

Coordonnées du médecin prescripteur

Copie : parents de l’élève

Objet : Inaptitude totale / aptitude partielle, épreuve adaptée pour l’examen du Baccalauréat Professionnel, CAP , BEP

Docteur,

Vous nous avez transmis un certificat médical d’inaptitude totale en date du date de rédaction du Certificat Médical, concernant NOM Prénom de l’élève, élève en formation professionnelle dans mon établissement pour l’examen du CAP ou BEP ou Baccalauréat professionnel de spécialité.

L’inaptitude totale semble être en inadéquation avec l’aptitude professionnelle requise pour cette formation. Il a été déclaré apte à suivre la formation professionnelle, seule une aptitude partielle me semble en cohérence avec la formation suivie.

Par ailleurs l’organisation des épreuves d’EPS pour le baccalauréat stipule que « le sport est un facteur essentiel de réadaptation et d'intégration[[1]](#footnote-1) ». « Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée… donnent lieu à une dispense d'épreuve[[2]](#footnote-2) », cette dernière (comme une dispense d’enseignement[[3]](#footnote-3)), quelle que soit la discipline, ne peut être accordée que par le Recteur. Ainsi dans tous les autres cas, l’établissement est tenu de proposer à tout élève handicapé ou inapte partiel une ou des épreuves adaptées parmi celles arrêtées par le recteur[[4]](#footnote-4) ou, en cas d'incompatibilité avec la pratique de ces épreuves, peut adresser à la commission académique la proposition d'une nouvelle épreuve respectueuse des exigences de l'examen.

Compte tenu de votre avis et de la connaissance que nous avons de l’élève, je me permets de vous transmettre la proposition d’épreuves adaptées conçues par Titre Nom de l’enseignant enseignante d’EPS.

Épreuve adaptée 1 :

…expliciter la ou les adaptations envisagées…

Épreuve adaptée 2 :

…expliciter la ou les adaptations envisagées…

Cette ces épreuves adaptées lui permettra / permettront de bénéficier d’une note comptant pour son examen, qui peut être tout à fait correcte, affectée d’un coefficient deux au premier groupe d’épreuves.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me donner votre avis sur la pertinence de cette proposition au regard de l’inaptitude totale que vous avez formulée. Si des incompatibilités existent, nous souhaiterions que vous précisiez les éléments qui sont en cause afin de réagir et de permettre à NOM Prénom de l’élève, dans les plus brefs délais, de bénéficier de ses séances d’enseignement d’EPS et de se préparer aux épreuves du baccalauréat.

Dans l’attente de votre réponse, je vous prie, Docteur, de recevoir l’expression de mes / nos salutations distinguées.

L’enseignant d’EPS Le Proviseur

1. [circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_1210.pdf) [↑](#footnote-ref-1)
2. [Circulaire n°2017-058 du 4 avril 2017](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115425) [↑](#footnote-ref-2)
3. Décret n° 2014-1485 du décembre 2014 - Circulaire n° 2016-2017 du 8 août 2016  [↑](#footnote-ref-3)
4. <http://www.ac-grenoble.fr/eps/wp-content/uploads/2014/10/2017-Epreuves_Aptes_Partiels_SiteEPS-1.pdf>

   <http://www.ac-grenoble.fr/eps/wp-content/uploads/2014/10/2017_Epreuves_Handicapes_SiteEPS.pdf> [↑](#footnote-ref-4)